

AVIS DE LA VILLE



BANNISSEMENT DES SACS DE PLASTIQUE



DEPUIS LE 22 AVRIL DERNIER, SOIT À L'OCCASION DU JOUR DE LA TERRE,
LES SACS CONVENTIONNELS EN PLASTIQUE SONT INTERDITS
DANS LES COMMERCES DE LA VILLE.



Quels types de sacs d'emplettes de plastique sont visés par l'interdiction?

Le bannissement concerne la distribution, dans les commerces, de sacs d'emplettes de plastique d'une épaisseur de moins 50 microns. Au-delà de cette épaisseur, il est peu probable qu'un sac s'envole et devienne un déchet sauvage.

Les commerçants otterburnois sont avisés qu'il est dorénavant interdit de distribuer des sacs de moins de 50 microns (sacs de plastique très minces), sous peine d'amende.



L'interdiction prévoit des exceptions. Ainsi, les sacs suivants ne sont pas visés :

- les sacs de plastique d'une épaisseur de 50 microns et plus;
- les sacs pour ordures et ceux pour les feuilles;
- les sacs d'emballage de plastique utilisés à des fins d'hygiène pour les denrées alimentaires et les produits en vrac;
- les sacs de plastique contenant du matériel publicitaire, dans le cadre d'une distribution porte-à-porte;
- les housses de plastique distribuées par un commerce offrant le service de nettoyage à sec;
- les produits déjà emballés par un processus industriel;
- les sacs de plastique pour les médicaments délivrés au comptoir des pharmacies.



Vous pouvez encore opter pour un sac de plastique pour effectuer vos emplettes. Mais, dans ce cas, ayez idéalement recours à un sac :

- réutilisable;
- fabriqué à partir de plastique recyclé et recyclable;
- fabriqué en monomatériau (poignée, couture et sac);
- fabriqué localement.

UTILISER DES SACS RÉUTILISABLES ET RECYCLABLES CONTRIBUERA À AMÉLIORER NOS PRATIQUES ET NOS HABITUDES ÉCORESPONSABLES ET CE, POUR LE BIEN DE NOTRE PLANÈTE.

Pour consulter le Règlement adopté par la Ville et pour consulter l'avis public à cet effet, visitez le www.ville.otterburnpark.qc.ca 



APPORTEZ VOS
SACS RÉUTILISABLES

AGIR POUR RÉDUIRE
L'UTILISATION DES
SACS DE PLASTIQUE



www.cmm.qc.ca

#JeFaisMaPart

